

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 45 (2018)

DOI: 10.11588/fr.2018.0.70128

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

THOMAS MAISSEN

LA SECONDE GUERRE MONDIALE DANS LA MÉMOIRE COLLECTIVE

Le rôle des excuses officielles depuis 1989¹

Des formes différentes de la mémoire

Le terme de mémoire collective est utilisé ici dans la lignée d'Aleida et de Jan Assmann (et par conséquent de Maurice Halbwachs), qui en ont défini des catégories différentes². La *mémoire collective* ne s'oppose pas seulement à la mémoire individuelle, mais a tendance à être stable, durable et sans équivoque. Elle se distingue, par cela, de la *mémoire sociale*, éphémère car transmise surtout par voie orale et qui lie les générations des contemporains. Le sentiment d'affinité et les échanges entre les êtres humains qui se rencontrent et se connaissent personnellement constituent ainsi une *mémoire communicative* commune à, par exemple, la famille, les amis, le village, le lieu de travail. On peut y opposer la *mémoire culturelle* qui repose sur des symboles, des rites et des médias matériels, qui, de manière illimitée, par-delà les générations, présuppose et crée un sentiment d'affinité entre des personnes qui ne se connaissent pas personnellement et ne peuvent pas se connaître. La mémoire culturelle s'appuie sur des *mémoire-archives* qui constituent le potentiel de contenus non spécifiques, transmis et conservés, mais souvent aussi oubliés. À cette collection dont le caractère est d'être tendanciellement universel, on peut opposer la *mémoire fonctionnelle* qui en forme une sélection et actualisation chaque fois consciente permettant de produire collectivement du sens et donc aussi des projets pour l'avenir, donc la mémoire collective et durable. La *mémoire politique* peut être perçue comme un cas spécial de cette mémoire collective de par sa fonction identitaire pour un collectif politique. Elle est également transmise symboliquement et a pour fonction particulière d'uniformiser un collectif et de clarifier sa destination; but qui est »atteint par la réduction radicale, la haute intensité symbolique, les rituels collectifs et l'obligation normative«³.

1 Je remercie Isabelle Deflers pour la traduction d'une première version de ce texte et Hélène Miard-Delacroix et Olivier Lamon de la relecture soignée de la deuxième version que Tobias Ertl a standardisée. L'article est issu d'une réflexion en allemand sur *Zweifeln, Gedenken, Vertrauen*. Nationale Selbstprüfungen beim Übergang ins 21. Jahrhundert, dans: Christine ABBT, Oliver DIGGELMANN (dir.), *Zweifelsfälle. Das Uneindeutige in Recht, Politik und Philosophie*, Berne 2007, p. 115–135.

2 Voir les œuvres fondamentales des auteurs qui ont développé les catégories brièvement citées ici à travers des années et d'une façon pas toujours cohérente: Jan ASSMANN, *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris 2010; Aleida ASSMANN, *Erinnerungsräume. Formen und Wandlungen des kulturellen Gedächtnisses*, Munich 1999 = *Cultural Memory and Western Civilization: Functions, Media, Archives*, Cambridge 2012; également Harald WELZER (dir.), *Das soziale Gedächtnis. Geschichte, Erinnerung, Tradierung*, Hambourg 2001, et ID., *Das kommunikative Gedächtnis. Eine Theorie der Erinnerung*, Munich 2002.

3 Aleida ASSMANN, *Der lange Schatten der Vergangenheit. Erinnerungskultur und Geschichtspolitik*, Munich 2006, p. 58.

La base sur laquelle peut reposer l'unité politique et qui constitue la mémoire fonctionnelle correspondante est, historiquement parlant, très variable. Cependant, depuis la fin du XVIII^e siècle, tous les autres sentiments d'affinité, d'appartenance et de loyauté, et finalement même la solidarité confessionnelle ainsi que celle des classes, ont été de plus en plus relégués à l'arrière-plan par le concept de nation. Les Bavarois et les Prussiens devinrent Allemands, de même que les Bretons et les Alsaciens devinrent Français, en ce que le sentiment d'appartenance nationale ne devint pas le seul, mais le plus important → l'ultime valeur et la plus haute source de légitimité pour toutes sortes de revendications⁴. Pour l'époque contemporaine, on peut donc considérer la mémoire *nationale* comme synonyme de la mémoire politique quant à sa « sélectivité radicale de souvenirs opportuns »⁵.

C'est déjà Ernest Renan qui, dans sa célèbre conférence « Qu'est-ce qu'une nation » de 1880, a défini la nation comme une communauté de souvenirs qui se fonde sur le « culte des ancêtres », mais aussi sur le refoulement de connaissances historiques solides : « L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation ». Dans cette perspective, reprise plus récemment par Pierre Nora, la science historiographique constitue un danger pour la nation en ce qu'elle confronte l'histoire à la mémoire⁶. Car seulement cette dernière, « la possession en commun d'un riche legs de souvenirs », conduit à la volonté de vivre ensemble au présent et dans l'avenir, afin de transmettre ce legs tous ensemble : « la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis »⁷.

Renan soulignait que l'héritage du passé embrasse aussi bien le glorieux que le regrettable, que la « souffrance en commun » liait plus les membres d'une communauté que les vieux triomphes parce qu'elle imposait des devoirs et des efforts communs pour l'avenir. La célèbre définition de la nation par Renan en tant que « plébiscite de tous les jours » est en fait beaucoup moins impliquée dans le présent qu'il ne le semble au premier abord. Elle suppose un passé compris en tant que commun, que les citoyens veulent poursuivre dans l'avenir : « Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore »⁸.

La nation en tant que communauté imaginée (*imagined community*, selon Benedict Anderson), surtout à travers un passé partagé, offre à la société industrielle moderne, dans sa segmentation étatique, les facteurs d'identification dont elle a besoin⁹. Ainsi elle détermine les limites concordantes, voire justement « nationales », pour chacune des sphères, allant de l'ordre étatique à l'échange économique-social : les droits du citoyen et la participation démocratique ; la langue (populaire) commune et les traditions culturelles ; le patriotisme et les clichés de l'ennemi ; le sentiment de sécurité dans un État social ; l'éducation nationale populaire et par conséquent l'intégration par le biais d'une mémoire culturelle commune. Le XX^e siècle a expérimenté de façon intense et immodérée tout ce que le sentiment national pouvait supporter : par l'abnégation militaire et civile lors des guerres totales, par les expulsions sur une base ethnique et par l'accueil des expulsés, par les impôts massifs ou par les redistributions sociales et régio-

4 Dieter LANGEWIESCHE, *Nation, Nationalismus, Nationalstaat in Deutschland und Europa*, Munich 2000, p. 16.

5 ASSMANN, *Der lange Schatten der Vergangenheit* (voir n. 3), p. 37, 263.

6 Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, éd. Joël ROMAN, Paris 1992, p. 41 ; pour les réflexions influentes de Pierre NORA, *Entre mémoire et histoire*, dans : ID. (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1 : *La République*, Paris 1984, p. xv-xlii.

7 RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?* (voir n. 6), p. 54.

8 Ibid., p. 55.

9 Pour ce qui suit voir les œuvres désormais classiques de Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris 1996 ; Ernest GELLNER, *Nations et nationalisme*, Paris 1989 ; Eric HOBBSBAWM, *Nations et nationalismes depuis 1780 : programmes, mythe et réalité*, Paris 1992.

nales et ainsi de suite. La nation s'est révélée, dans toutes ces situations, être une communauté de victoire, de souffrance et de solidarité, regardée par ses membres comme une institution naturelle et hors du changement temporel. Ce sont surtout la culture et la langue commune enseignées toutes les deux dans l'école publique et obligatoire qui ont veillé à ce que la nation paraisse être le degré auquel l'intégration des grands groupes devait aboutir. Pour la grande majorité des citoyens et citoyennes, c'est ainsi que s'instaurèrent des frontières à l'intérieur desquelles ils devaient former leur intersubjectivité: en maîtrisant la langue nationale et en renonçant aux dialectes, en s'appropriant les biens culturels et le capital symbolique correspondant, en participant aux malheurs et aux succès dans l'espace national.

Pour résumer ces réflexions introductives, on peut dire que la mémoire nationale en tant que mémoire politique a formé la base de l'État-nation en créant la loyauté, la solidarité et la confiance dans les larges sociétés anonymes de la modernité. Cette mémoire n'est pas seulement issue d'un processus sélectif dans les différents pays, mais dans une concurrence aiguë des différentes mémoires nationales entre elles, dans la mesure où elles adoptent souvent des positions contraires quant à la description et la valeur accordée aux triomphes et aux défaites historiques. Tel que Pascal l'avait déjà observé, de chaque côté des Pyrénées valent des vérités différentes¹⁰. De même que dans la société des États, il n'existe aucune instance compétente pour juger les États souverains, il n'existe pas non plus d'institution qui puisse juger les mémoires nationales. Celles-ci se conditionnent les unes les autres dans la mesure où elles obéissent aux mêmes règles d'élaboration formelles et que la confirmation de l'une se fonde sur le refus de l'autre.

Une mémoire politique transcendant la nation

Cependant, face à ces confrontations nationales et chauvinistes, un mouvement contraire a évolué depuis les années 1980 environ¹¹. Même si les motifs peuvent être discutés et ne doivent pas toujours être idéalistes, certains chefs d'État demandent pardon aux membres de minorités dans leur propre pays ou à d'autres peuples pour les crimes contre l'humanité qui ont été commis parfois dans un passé soit lointain, soit plus proche¹². Bill Clinton, qui fut un acteur important de ce mouvement de repentance, a déclaré le 11 septembre 2000:

»In forcing the world to face up to an ugly past, we help shape a more honorable future. I am honored to have been part of this endeavor, and I have tried to learn its lesson. Within our country, I have been to Native American reservations and acknowledged that the treaties we signed were neither fair nor honorably kept in many cases. I went to Africa [...] and acknowledged the responsibility of the United States in buying people into slavery. This is a hard business, struggling to find our core of humanity¹³.«

10 Blaise PASCAL, *Pensées*, chap. IV, 69–294, dans: *Œuvres complètes*, éd. Fortunat STROWSKI, vol. 3, Paris 1931, p. 142.

11 Pour le phénomène, on peut consulter la thèse malheureusement non publiée d'Oliver ZIHLMANN, *Politik der Demut. Öffentliche Entschuldigungen für historisches Unrecht. Die Entstehung einer globalen Entschuldigungsbewegung zur Jahrtausendwende*, Bâle 2008; cf. aussi Roy BROOKS (dir.), *When Sorry Isn't Enough: The Controversy Over Apologies and Reparations for Human Injustice*, New York 1999; Mark GIBNEY et al. (dir.), *The Age of Apology. Facing Up to the Past*, Philadelphia 2009, et Thomas U. BERGER, *War, Guilt, and World Politics after World War II*, Cambridge 2012.

12 Voir la position critique de Hermann LÜBBE, »Ich entschuldige mich«. *Das neue politische Bußritual*, Berlin 2001; cf. aussi Melissa NOBLES, *The Politics of Official Apologies*, New York 2008.

13 *Remarks by the President during Bronfman Gala*, 11 septembre 2000, URL: <http://clinton6.nara.gov/2000/09/2000-09-11-remarks-by-the-president-at-bronfman-gala.html>, site consulté le 24 mars 2004.

Pour ces gestes de repentance, il existe plusieurs précédents, dont le plus connu est la génuflexion de Willy Brandt en 1970 devant le mémorial du Ghetto de Varsovie. Ce geste aussi a une préhistoire: en 1965, les évêques polonais s'adressaient à leurs homologues allemands et déclaraient: »Dans cet esprit très chrétien et en même temps très humain, nous vous tendons la main, dans les bancs du Concile qui s'achève, nous vous accordons le pardon et nous vous demandons pardon.«¹⁴ Un partisan éminent de cette formule, très contestée en Pologne et en Allemagne, était l'évêque de Cracovie, Karol Wojtyła. En tant que pape Jean Paul II, il fut sûrement l'acteur qui contribua le plus à l'inflation d'excuses. Cela put concerner des événements très lointains: ainsi, en 1992 par exemple, 500 ans après Christophe Colomb, l'Église catholique a formulé des excuses pour l'extermination des peuples indiens d'Amérique. Mais Jean-Paul II visa aussi des événements plus récents, tel que la Shoah. En l'an 2000, le pape – qui avait lui-même commis plusieurs graves maladresses sur ce sujet – demanda pardon pour les manquements de l'Église dans le génocide¹⁵.

Étant donné le rôle d'instigateur du pape dans ces rituels pénitentiels, ils font penser à l'importance de la confession chez les catholiques. Celui qui s'excuse ne demande pas seulement pardon aux autres, mais purifie aussi sa propre conscience, en ce qu'il avoue publiquement un crime et exprime ainsi son repentir. Dans un cadre plutôt protestant, mais sur un principe similaire, furent fondées les commissions de vérité en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid. Elles n'avaient pas pour finalité de condamner judiciairement, mais d'amener bourreaux et victimes à clarifier leur relation en s'expliquant publiquement afin de pouvoir vivre de nouveau ensemble. L'administration confiée au pasteur protestant Joachim Gauck suivait une logique différente: la vérité qu'on voulait établir devait en effet sanctionner un groupe de personnes en les excluant de fonctions publiques, à savoir celles qui avaient travaillé pour la Stasi, le ministère de la Sécurité d'État.

On ne peut cependant pas réduire le phénomène de la repentance ni à une simple confession, ni à la seule religion, chrétienne de surcroît. Le rôle moteur joué par l'Église catholique peut s'expliquer plutôt par le fait que depuis toujours sa mémoire culturelle s'est trouvée dans une relation de tension très marquée, voire en concurrence avec la mémoire nationale étatique, ce dont témoignent tous les *Kulturkämpfe*, les combats entre laïques et cléricaux du XIX^e et XX^e siècle. Le message du pape se veut, dans le sens du mot »catholique«, universel et s'adresse dans un sens plus strict aux croyants, aux catholiques – indépendamment de leur appartenance nationale. Les rituels d'excuse font partie, comme des stades préliminaires, d'une mémoire culturelle supranationale et c'est pourquoi ce n'est pas un hasard si une très grande partie des excuses ont été adressées à un collectif transnational: le peuple juif.

Les Polonais, les Litوانيens et les Lettons, les Hongrois et les Croates, les Néerlandais, les Belges et les Anglais, les Suédois, Finlandais et les Norvégiens, évidemment les Allemands et aussi les Autrichiens – et ce n'est pas la liste exhaustive des peuples au nom desquels des excuses concernant la Shoah ont été prononcées depuis 1989, et on pourrait y ajouter des institutions comme le Comité international de la Croix rouge¹⁶. Jacques Chirac l'a fait le 16 juillet 1995, assez rapidement après avoir pris ses fonctions présidentielles et dans le but déclaré de se démarquer de François Mitterrand. En contribuant à l'organisation de razzias et de déportations, la France, affirma Chirac, s'est rendue complice de la »folie criminelle« des occupants; il y aurait donc une »faute collective« même si le régime de Vichy ne régissait pas toute la France:

14 Cité en allemand par ZIHLMANN, Politik der Demut (voir n. 11), p. 112.

15 Luigi ACCATTOLI, Quand le pape demande pardon, Paris 1997; Delphine DUSSERT, Jean-Paul II et la question de la Shoah, à temps et contretemps, dans: Revue d'Histoire de la Shoah 192/1 (2010), p. 121–156.

16 Voir la liste des excuses publiques de 1987 à 2006 chez ZIHLMANN, Politik der Demut (voir n. 11), p. 223–285.

»Ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. [...] La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux¹⁷.«

C'est de cette culpabilité que naît l'obligation de lutter contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme:

»Transmettre la mémoire du peuple juif, des souffrances et des camps, témoigner encore et encore, reconnaître les fautes du passé et les fautes commises par l'État, ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'homme, de sa liberté et de sa dignité.«

Chirac déduisait du souvenir de la complicité de son propre pays ainsi que des valeurs de la vraie France (liberté, justice, tolérance) non seulement, de façon générale, des devoirs pour l'avenir, mais aussi, au présent, sur le fond de la guerre et des »épurations ethniques« en Yougoslavie et du génocide des Tutsi au Rwanda, il se donnait pour mission concrète de ne plus tolérer aucune épuration ethnique – une mission que l'Europe et l'Amérique devaient réaliser ensemble¹⁸.

On remarque ainsi que les rituels du pardon et, de manière générale, la nouvelle culture du souvenir relative à la Shoah depuis 1989, furent, à l'heure de la globalisation, très clairement mis en rapport avec l'actualité. Sur ce point, on peut relever cinq éléments¹⁹.

1. Avec la chute du mur, la question de la réparation pour les crimes et les spoliations devint tout d'un coup d'actualité, qu'elles se soient passées sous le communisme ou bien sous le national-socialisme. De même que d'autres institutions européennes et américaines l'avaient fait avant elle, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) réaffirma que tous ses États membres étaient obligés de garantir par voie législative la restitution et le remboursement de la propriété des victimes du nazisme – indépendamment de leur nationalité présente ou de celle de leurs héritiers. Cette déclaration était un signal très clairement lancé en particulier aux pays de l'Est et aux États issus de l'ex-URSS, qui cherchaient à entrer dans l'Union Européenne et à l'OTAN. La restitution des biens juifs devint une condition préalable, un véritable test pour juger si les pays répondaient de manière satisfaisante aux critères occidentaux, dans le domaine de la protection des minorités ainsi qu'en ce qui concerne les droits de propriété comme base de l'ordre économique libéral capitaliste.
2. Ceux qui étaient alors à la recherche de titres de propriété dans leurs propres documents ou dans les archives, trouvèrent également bien d'autres choses: des lettres, des photos, des souvenirs des victimes assassinées, notamment s'ils étaient des juifs. Ces découvertes s'intégraient dans l'intérêt croissant pour la Shoah depuis 1978, si on prend l'émission de la série américaine »Holocauste« comme point de départ, un intérêt qui provoqua de nombreuses publications, des autobiographies ainsi que des livres spécialisés. Déjà les titres de deux livres de Saul Friedländer en disent beaucoup: »Quand vient le souvenir« (1978) et »Où mène le souvenir« (2016). Ce souvenir du génocide n'était plus individuel ou exclusivement juif, mais

17 Jacques CHIRAC, Allocution, 16 juillet 1995, URL: <http://www.lhistoire.fr/discours-de-jacques-chirac-du-16-juillet-1995>, site consulté le 19 novembre 2017.

18 Ibid.

19 Pour ce qui suit voir Thomas MAISSEN, *Verweigerte Erinnerung. Nachrichtenlose Vermögen und die Schweizer Weltkriegsdebatte 1989–2004*, Zurich 2005, surtout p. 58–96, mais aussi Bertold UNFRIED, *Vergangenes Unrecht. Entschädigung und Restitution in einer globalen Perspektive*, Göttingen 2014.

fut ainsi intégré dans les historiographies nationales qui s'étaient longtemps concentrées sur les souffrances et sur la résistance du peuple respectif.

3. En même temps, la Shoah devint de plus en plus importante dans le souvenir culturel des juifs, d'autant plus que leur identité devait faire face à de nouveaux défis: la religion ne constituait plus qu'un lien très mince pour les nombreux juifs sécularisés et l'orientation en direction d'Israël ne cessait de diminuer au sein de la diaspora. Dans la communauté juive mondiale, qui était devenue énormément diversifiée et divisée par de nombreux conflits, la Shoah devint en quelque sorte un facteur intégrateur en tant que modèle de référence négatif. La Shoah n'était donc plus désormais un crime commis seulement par des nazis sadiques ou par les Allemands tout court; dans le cas de »La Liste de Schindler«, un nazi allemand pouvait même devenir un héros parce qu'il avait résisté à la Shoah. Par contre on considéra le génocide comme le paroxysme dramatique dans la chaîne millénaire d'extermination des juifs partout en Europe. Les Allemands avaient donné les ordres, mais les autres peuples participèrent à l'assassinat et l'aryanisation. La Shoah devint ainsi une entreprise européenne générale.
4. Pourtant, la Shoah se vit attribuer une fonction d'exemple allant bien au-delà du destin du seul peuple juif. Face au génocide, la Seconde Guerre mondiale se réduisit de plus en plus, surtout aux États-Unis, à un combat entre ceux qui avaient commis des crimes contre l'humanité et leurs adversaires²⁰. On peut rappeler de nouveau Oskar Schindler et l'opposer aux nombreux films antérieurs dans lesquels les Américains héroïques luttèrent contre des Allemands (ou Japonais) scélérats. Par conséquent, la Shoah fut en quelque sorte »deshistorisée«, universalisée et, en tant que »Holocaust«, même enlevée au peuple juif. »Holocaust« devint le nom de code pour la menace qui pèse à tout moment sur les minorités du monde dès que les »good guys« négligent le combat pour la liberté et l'État de droit qui sont menacés par les »bad guys«. Par conséquent, la protection des minorités a été un problème inhérent au processus de démocratisation, surtout dans les États pluriethniques tels que l'Union soviétique et la Yougoslavie. Ce n'est donc pas un hasard si, lors de l'inauguration du musée du mémorial de l'Holocauste à Washington en 1993, le prix Nobel de la paix Elie Wiesel fit référence au génocide et exigea que les États-Unis interviennent militairement en Bosnie afin d'éviter une nouvelle catastrophe contre les droits de l'homme. Au Kosovo, les leçons tirées d'Auschwitz devinrent une justification principale de l'intervention des alliés – le président Clinton déclara en mai 1999 que la Shoah aussi aurait été évitable, si on avait agi à temps. En tant qu'éléments relevant du droit international public, les droits de l'homme obtinrent ainsi la priorité face à la souveraineté des États nationaux, elle-même aussi garantie par ce même droit international public.
5. Le même message acquit une signification européenne particulière lors du Forum International de Stockholm sur la Shoah fin janvier 2000²¹. La déclaration de Stockholm déduisit du souvenir commun envers les victimes du passé un devoir de compréhension et de justice réciproques: »Our commitment must be to remember the victims who perished, respect the survivors still with us, and reaffirm humanity's common aspiration for mutual understand-

20 Peter NOVICK, *L'holocauste dans la vie américaine*, Paris 2001.

21 Pour ce qui suit voir Daniel LEVY, Natan SZNAIDER, *Erinnerung im globalen Zeitalter: Der Holocaust* (Edition Zweite Moderne), Francfort/M. 2001, et ASSMANN, *Der lange Schatten der Vergangenheit* (voir n. 3), p. 255–261, mais aussi les réflexions critiques de Michael JEISMANN, *Auf Wiedersehen Gestern. Die deutsche Vergangenheit und die Politik von morgen*, Munich 2001; ID., *Die Holocaust-Erinnerung als Passepartout. Geschichte ohne Erfahrung – Erfahrungen ohne Geschichte: wie das kollektive Gedächtnis der Gegenwart eine Prognose stellt*, dans: Joachim LANDKAMMER et al. (dir.), *Erinnerungsmanagement. Systemtransformation und Vergangenheitspolitik im internationalen Vergleich*, Paderborn 2006, p. 257–264.

ding and justice.²² Le Forum de Stockholm fut un symbole fort porteur d'avenir pour l'intégration européenne. Dans les États nationaux, l'identité, le souvenir commun s'étaient jusque-là formés pour une partie considérable à travers un imaginaire d'ennemis historiques: Allemands contre Français, Italiens contre Autrichiens, Polonais contre Russes, etc. Mais l'identité collective européenne, quant à elle, ne pouvait et ne devait pas se construire d'après un passé commun héroïque, de glorieuses victoires et de tragiques défaites. Celles-ci n'avaient pas existé en tant qu'expérience européenne partagée – comment intégrer Austerlitz et Waterloo dans un récit commun à toutes les nations²³? L'intégration européenne ne devait pas non plus se fonder sur des repoussoirs: la Turquie, l'Islam, la Russie, voire les États-Unis. Au contraire, et suivant le modèle allemand, le passé négatif commun fut individué comme facteur qui devait engendrer la loyauté et la solidarité parmi les peuples européens, et cela jusque dans les livres scolaires et lors des journées commémoratives officielles. Le dénominateur commun à tous les Européens est que dans tous les pays la minorité juive a été victime de poursuites et fut souvent exterminée. Norvégiens, Grecs, Lituanais et Français partagent cette expérience; et à part cela, ils ne partagent pas grand-chose d'autre. La leçon historique de la Shoah, l'aveu que toutes les nations – et une grande partie de leurs citoyens – ont été antisémites, devrait constituer la base normative sur laquelle devait s'élever une Europe démocratique, dans laquelle tous les peuples seraient des minorités, leur permettant alors de se départir enfin de leurs peurs historiques envers leurs voisins. Avec la restitution matérielle, la reconnaissance symbolique de l'implication commune dans la Shoah devint ainsi, pour le dire avec Tony Judt, *the European entry ticket* et la base de *politics of regret* (Jeffrey Olick), une politique qui se déclarait prête à rendre les comptes²⁴.

Ce principe fut immédiatement mis en pratique à Stockholm car en 2000, la Communauté Européenne prit des sanctions exemplaires contre un de ses membres: en effet, en Autriche venait d'entrer au gouvernement le parti de la liberté (FPÖ) nationaliste, dont les représentants, autour du président du parti Jörg Haider, avaient minimisé et transfiguré l'héritage national-socialiste du pays. Le programme gouvernemental autrichien réagit à l'isolement croissant du pays par un préambule se voulant rassurant: »Le caractère unique et incomparable du crime de la Shoah est l'avertissement appelant à la vigilance face à toutes les formes de dictature et de totalitarisme.«²⁵ Pour la première fois, la Shoah servait de point de référence au programme gouvernemental – et cela précisément sous ce gouvernement, qui comprenait des extrémistes de droite.

Pour quelle raison Jörg Haider signa-t-il cette déclaration autrichienne le 3 février 2000? Et à quoi servait la vague d'excuses faites depuis les années 1980? Le souvenir de la Shoah et des crimes contre l'humanité en général faisaient partie d'un processus d'ampleur mondiale de rapprochement réalisé dans le but de définir des règles du jeu applicables dans un monde globalisé. De même, du côté institutionnel, ce processus impliquait que des crimes commis dans le passé contre l'humanité étaient rendus justiciables, soumis à des tribunaux internationaux et monétari-

22 URL: <http://www.holocaustforum.gov.se/pdfandforms/deklarat.pdf>, site consulté le 22 février 2017.

23 Pour la Première Guerre mondiale, la commémoration officielle, notamment en France, a essayé de créer un récit commun à travers les souffrances comparables des soldats dans les tranchées. Il est pourtant significatif que cette commémoration visait presque exclusivement l'Allemagne et ne voulait ni pouvait inclure les autres pays combattant des deux côtés; cf. URL: <http://centenaire.org/fr/la-mission/la-mission-du-centenaire>, site consulté le 12 novembre 2017.

24 Tony JUDT, *Postwar: A History of Europe since 1945*, New York 2005, p. 803; Jeffrey Keith OLICK, *The Politics of Regret: On Collective Memory and Historical Responsibility*, New York 2013.

25 URL: http://www.osze.at/od/deklaration_de.html, site consulté le 22 février 2007.

sés dans le sens que des États et des institutions payaient des réparations à des collectivités et des individus. Dans le droit de la guerre classique, les réparations avaient encore été limitées aux dédommagements des États entre eux; c'est ce qui fut le cas par exemple après la Seconde Guerre mondiale.

L'exemple révélateur de ce processus est la création de la Cour pénale internationale de la Haye en 2002, qui se considère compétente, à titre subsidiaire par rapport aux juridictions nationales, pour connaître des « crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale »²⁶. En même temps, les législations nationales et les tribunaux nationaux se chargèrent de plus en plus souvent des atteintes actuelles ou historiques faites aux droits de l'homme. Des lois qui criminalisent le négationnisme par exemple, conduisirent à ce que les tribunaux devaient décider de certaines interprétations historiques, mais en rapport avec des questions actuelles parfois tout à fait brûlantes: est-ce qu'un historien turc vivant en Suisse avait le droit d'affirmer qu'il n'y a jamais eu de génocide contre les Arméniens²⁷?

De même, le mandat d'arrêt que le juge espagnol Baltasar Garzón lança en 1998 contre le général chilien Augusto Pinochet, alors en visite à Londres, montra qu'il ne suffisait plus pour les anciens dictateurs de trouver un arrangement avec la justice nationale, mais que des tribunaux étrangers pouvaient aussi les poursuivre pour des crimes contre l'humanité. Aux États-Unis, le *Alien Tort Claims Act* de 1789 fut actualisé et permit à des étrangers de porter plainte devant des tribunaux de circonscription américaine en cas d'atteinte grave au droit international public ou à un contrat conclu par les États-Unis. Ce fut une condition préalable pour repousser le principe du *forum conveniens*, c'est-à-dire du tribunal compétent territorialement, qui était entendu en Europe dans un sens beaucoup plus étroit²⁸. De même, l'action en justice collective (*class action*) est une institution typiquement américaine. Elle permet de former de grands groupes de plaignants et de leur obtenir le versement d'importants dommages et intérêts – souvent par le biais de la conciliation. Dans les cas d'atteintes faites aux droits de l'homme, cette solution entraîne leur monétarisation suivie d'importants problèmes juridiques et moraux (quant aux catégories et aux « prix » des différents délits).

Cependant, pour des raisons de *Realpolitik*, dans les cas d'atteintes aux droits de l'homme commises à l'étranger, la juridiction internationale ainsi que la justice nationale n'ont cessé de se heurter régulièrement aux limites de la souveraineté nationale. Dans un monde de plus en plus interconnecté, les excuses citées plus haut remplissent une fonction d'*Ersatz*, revêtues d'une haute signification symbolique malgré leurs faibles suites matérielles, pouvant par conséquent être tolérées. Les *nostra-culpa* transmettent le sentiment que les acteurs politiques et les nations qu'ils représentent partagent les mêmes convictions fondamentales que les anciennes victimes et des règles morales permettant de cohabiter dans la même maison, sur le même continent, sur le même globe et de construire un avenir commun en confiance et avec des responsabilités partagées. À la place de structures juridiques supranationales s'est substituée ainsi cette reconnaissance de normes communes, de la même façon que ce que les excuses rendent possible dans le domaine privé. La disposition à s'excuser devait créer ainsi une intersubjectivité même là où il n'y avait pas de langue commune et où il n'existait aucune institution commune.

Parallèlement à cela, l'orientation mémorielle historiographique concentrée essentiellement sur la perspective de la victime et sur une vision « d'en bas » servit aussi à restituer leur histoire à

26 Statut de Rome de la Cour pénale internationale, URL: <https://childrenandarmedconflict.un.org/keydocuments/french/romestatuteofthe7.html>, site consulté le 12 novembre 2017.

27 Voir pour l'affaire Dogu Perinçek, URL: https://en.wikipedia.org/wiki/Perin%C3%A7ek_v._Switzerland et <http://echrblog.blogspot.fr/2014/01/perincek-judgment-on-genocide-denial.html>, sites consultés le 12 juillet 2017.

28 Pour le rôle des tribunaux américains Michael J. BAZYLER, *Holocaust Justice. The Battle for Restitution in America's Court*, New York/London 2003.

ces individus et à ces groupes qui l'avaient perdue lors du processus d'élaboration de la nation. Surtout les collectivités privées d'un État national propre réclamèrent, à travers une glorification souvent concurrentielle des victimes, le droit aux ressources culturelles qui symbolisaient leur émancipation d'un passé indigne et leur reconnaissance officielle comme sujets historiques et politiques²⁹. La culture mémorielle et même l'historiographie professionnelle du temps présent obtinrent ainsi une fonction de réparation symbolique et thérapeutique en restituant aux victimes un passé d'acteurs historiques et en leur rendant justice. Cela pouvait leur permettre de dépasser des traumatismes collectifs qui empêchaient que pour eux, le passé récent et atroce ne devienne histoire accomplie³⁰.

La revalorisation des victimes de l'histoire nationale a eu comme effet également de rendre pensables certaines alternatives à l'élaboration des nations et des États nationaux. C'est pour cette raison que les nationalistes perçurent les demandes de pardon comme une perte d'honneur insupportable pour leur propre nation, puisqu'elles démontraient que la nation comme «valeur et la plus haute source de légitimité» séculière avaient pu être déficiente dans des situations historiques de grande importance. Les pardons rappelaient également que la formation et l'existence de l'État-nation n'étaient pas inéluctables et inévitables, mais qu'il pourrait éventuellement être remplacé par d'autres formes de structures politiques, peut-être plus humaines et plus justes que celles de l'État national. Ce fut donc un signe clair de démarcation face à son prédécesseur Chirac quand Nicolas Sarkozy, à peine élu président de la République, s'exclama en 2007: »Je veux remettre à l'honneur la nation et l'identité nationale. Je veux rendre aux Français la fierté d'être Français. Je veux en finir avec la repentance qui est une forme de haine de soi.«³¹ Il n'ignorait pas qu'il réunirait derrière lui non seulement la droite nationaliste, mais aussi la gauche jacobine et en effet non moins nationaliste. Cette réticence n'est, évidemment, pas seulement un phénomène français. Il suffit de penser dans ce contexte à des États tels que le Japon et la Turquie qui ont des difficultés notoires à intégrer leurs victimes historiques dans l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.

Même la Suisse, malgré son registre de péchés relativement faible, fut un exemple parlant, quand elle a été au centre des débats internationaux, entre 1996 et 1998, au sujet de l'or des nazis et des fonds en déshérence d'origine juive, mais aussi des refoulements de fuyitifs juifs à la frontière. Derrière ces ombres du passé se cachaient des problèmes très actuels. Il s'agissait de la question de savoir si et comment on pouvait continuer le *Sonderweg*, la voie particulière neutre choisie non seulement pendant la Seconde Guerre mondiale, qui ne correspondait pourtant plus vraiment à un monde ne consistant plus, après 1989, en deux blocs hostiles³². Fallait-il garder la neutralité entre le Liechtenstein et l'Autriche? Les débats féroces des années 1990 ne tournèrent pourtant pas autour du présent, mais du passé, et ils opposèrent la Suisse à des critiques très sévères. Les adversaires les plus prononcés de la Suisse étaient des organisations juives aux États-Unis qui étaient soutenues plus ou moins discrètement par l'administration Clinton; et l'opinion publique du monde entier se déclarait inévitablement du côté de ceux qui défendaient la cause des survivants de la Shoah face aux banques suisses. Ces dernières se retrouvaient entre le marteau et l'enclume: de par leurs importants engagements aux États-Unis, elles devaient et voulaient négocier avec leurs critiques. Mais cela leur était presque impossible parce qu'une

29 Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes: génocide, identité, reconnaissance*, Paris 1997; Elazar BARKAN, *The Guilt of Nations. Restitution and Negotiating Historical Injustices*, New York 2000.

30 Henry ROUSSO, *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris 2012.

31 Pour le discours du 6 mai 2007, URL: http://www.liberation.fr/france/2007/05/06/le-discours-de-nicolas-sarkozy_9889, site consulté le 7 novembre 2017.

32 MAISSEN, *Verweigerter Erinnerung* (voir n. 19), surtout p. 602–662; Stefan SCHÜRER, *Die Verfassung im Zeichen historischer Gerechtigkeit: schweizerische Vergangenheitsbewältigung zwischen später Wiedergutmachung und Politik mit der Geschichte*, Zurich 2009.

majorité des Suisses, la plupart du gouvernement inclus, s'opposa à la combinaison de »rançon et chantage«, pour utiliser les mots du conseiller fédéral de l'époque Jean Pascal Delamuraz qui ajoutait: »Parfois, en entendant certains, je me demande si Auschwitz est en Suisse³³.«

Pourquoi la mémoire nationale helvétique se heurta-t-elle alors de façon si brutale non seulement contre celle des juifs et des Américains, mais aussi contre celle des européens? La différence fondamentale était le fait que la Suisse n'avait pas été belligérante au XX^e siècle. En effet, depuis 1815, depuis les guerres napoléoniennes, la Confédération était épargnée par les guerres extérieures ainsi que par les guerres civiles à partir de 1847; et même dans les trois siècles précédents, depuis la défaite contre François I^{er} à Marignan en 1515, elle avait connu une histoire relativement pacifique. Les Suisses l'interprétèrent dans un sens qui remontait jusqu'à Guillaume Tell, en opposant le propre *Sonderfall* à l'histoire sanglante du reste de l'Europe. D'après cette mémoire, les Suisses en nation multiculturelle et polyglotte avaient survécu sans être touchés par les conflits extérieurs, telle une île dans la mer agitée – et cela grâce à des vertus propres, la neutralité armée, la démocratie directe, l'irénisme et le fédéralisme. Cette histoire à succès atteint son apogée lors de la Seconde Guerre mondiale qui fut pour toute l'Europe continentale une série de catastrophes: défaites, asservissements, exterminations, collaborations. Pour la Suisse, la Seconde Guerre mondiale fut une épreuve réussie, un sommet de l'histoire nationale, dans sa variation du mythe de la résistance qui était courant ailleurs, mais plus fragile.

Auschwitz n'était pas en Suisse, comme le disait Delamuraz, cela voulait dire: l'île suisse n'avait pas été concernée par les atrocités de la guerre et, par conséquent, n'avait pas pu se rendre coupable. Delamuraz faisait partie du même Conseil fédéral qui avait commémoré en 1989, 50 ans après le début de la guerre, lors de grandes fêtes nationales, les performances réalisées par la génération dite »de la mob«, donc mobilisée en centaines de milliers pour garder la frontière face au III^e Reich. Ce n'est donc pas la fin de la guerre qui fut le point fixe de la commémoration héroïque suisse, mais le début de la guerre; pas la victoire contre les nazis, mais la disposition de leur résister seuls, si nécessaire, et de faire confiance, sinon, à une neutralité qui éventuellement fut respectée par Hitler parce qu'il ne voyait pas de profit à ne pas la respecter³⁴.

Cette interprétation positive de la Seconde Guerre mondiale fut insupportable pour ce qui restait de ses victimes principales: les survivants juifs de la Shoah et leurs représentants. Pour eux la neutralité rimait avec regarder ailleurs et laisser faire, avec indifférence face au mal surtout lorsque, et ce fut le cas en Suisse, des fugitifs juifs furent repoussés pendant la guerre et tombèrent ainsi aux mains des nazis. La neutralité, qui reste aujourd'hui encore le facteur d'identité nationale le plus important pour les Suisses, devint pour le prix Nobel de la paix Elie Wiesel un péché face aux victimes du génocide: »When human dignity is at stake, neutrality is a sin, not a virtue; [...] neutrality, which used to be, at one time, a high ideal or ideal of nations is wrong. Reject it! You must side with the victim, even if you both lose.«³⁵ De façon encore plus claire, l'historien israélien Yehuda Bauer formula ses trois leçons tirées du passé, lorsqu'il s'adressa au public présent à la conférence susnommée de Stockholm, en janvier 2000: »Ne sois pas un coupable! Ne sois pas une victime! Mais surtout: ne sois pas ou ne reste pas un spectateur³⁶!«

Le conflit dans la presse internationale dura plusieurs années et aboutit finalement à la somme de 1,2 milliard de dollars que les banques suisses versèrent aux organisations juives représen-

33 MAISSEN, *Verweigerte Erinnerung* (voir n. 19), p. 272–273.

34 Marc PERRENOUD, *La Suisse, les Suisses, la neutralité et le III^e Reich (1941–1945)*, dans: *Revue d'histoire de la Shoah* 203 (octobre 2015) (Numéro spécial sur »Les neutres d'Europe face au génocide, 1941–1945«), p. 51–86.

35 David JOHNSTON, Elie WIESEL, *The Raoul Wallenberg Forum on Human Rights*, dans: Irwin COTLER (dir.), *Nuremberg Forty Years Later: The Struggle against Injustice in Our Time*, Montreal 1995, p. 20.

36 URL: <http://www.fasena.de/archiv/presse.htm>, site consulté le 2 mars 2007.

tant les survivants. C'était le prix pour une leçon particulière, enseignant qu'au XXI^e siècle, on ne pouvait pas agir économiquement de manière globale et avec succès et en même temps rester un spectateur indifférent et impartial au niveau politique, surtout quand la dignité humaine est mise en cause.

Dans l'argumentation ci-dessus, nous avons expliqué les excuses et les rituels de commémoration collective qui les accompagnent non pas de manière morale mais de façon évolutionnaire. Le moteur le plus important de l'unification européenne est, de même que le moteur de la globalisation, surtout économique et non politique ou éthique. Mais les échanges économiques reposent nécessairement sur la fiabilité des partenaires, sur la confiance, surtout là où aucune institution (supra-)nationale ne peut fixer un cadre légal applicable à tous. Les acteurs économiques sont dépendants de règles communes intersubjectives, surtout s'ils se trouvent «sans défense», loin de leur forteresse nationale lorsqu'ils vaquent à leurs affaires. Ils ont besoin d'un réservoir commun de valeurs, de mots et de symboles pour comprendre leurs partenaires économiques et leurs employés à l'étranger, pour communiquer avec eux non seulement sur des questions techniques mais sur des sentiments les liant les uns les autres. La Shoah en tant qu'événement historique fondamental a créé une base pour ce langage symbolique, important notamment pour les Européens. Chaque pays du continent fut un lieu de poursuite, de fuite, d'extermination, de trahison, mais aussi de sauvetage, et ils doivent tous – par-delà des différences significatives – répondre par la négative si on leur pose la question s'ils en ont fait suffisamment autrefois pour soutenir les victimes innocentes. Autour de l'an 2000, l'espoir a été que cette réponse négative pourrait créer des liens supranationaux en ce qu'elle n'épargnait aucun État national, mais au contraire les obligeait tous à réaliser leur autocritique.

En 2015, l'espoir s'est révélé vain que le «non» historique derrière cette réponse négative se soit transformé en un «oui» européen quand il s'agissait d'accueillir en commun des réfugiés. En ce moment, les tentatives pour établir une culture politique internationale basée sur la reconnaissance des propres crimes et omissions du passé n'ont certainement pas pu s'imposer contre le besoin des nationalistes de tous les pays de fonder l'égoïsme national dans une histoire orgueilleuse. Les demandes de pardon qui purent paraître une tendance générale il y a dix ans, marquèrent peut-être seulement une phase transitoire de la normalisation des rapports internationaux dans un monde globalisé. Donald Trump et ses pairs montrent que les excuses et les discours des années 1990 et 2000 ont eu leur temps et qu'il s'agit déjà de les historiciser. Une rhétorique crue de l'intérêt propre, individuel et national, a remplacé la conviction que justement les acteurs économiques dépendent de règles internationales communes. À la recherche d'une confiance réglée, qui tire les leçons des expériences historiques cruelles, s'est substituée la normalisation de l'état d'urgence se légitimant par une méfiance qui anticipe des futures luttes pour la répartition des ressources.